

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELITE

Article 1 : Le programme de fidélité à points est exclusivement réservé aux clients d'Espace Gard Découvertes. Il permet aux clients d'utiliser des points acquis selon un barème, fixé par le conseil d'administration d'Espace Gard Découvertes, qui sert de base de calcul des points accordés.

Article 2 : L'inscription au programme de fidélité est déclenchée dès la souscription de la carte de fidélité et permet d'obtenir et d'utiliser des points de fidélité dans les conditions indiquées aux articles 3, 4 et 6.

Article 3 : Les points de fidélité s'obtiennent lors de l'achat de prestations vendues par Espace Gard Découvertes. Les points de fidélité se créditent sur le compte du client et apparaissent sur chaque facture.

Article 4 : Les points de fidélité se cumulent sur la base du nombre de pensions complètes générées par les séjours réalisés selon le barème suivant : 1 pension complète octroie 1 point au titulaire de la carte de fidélité.

Article 5 : Les points de fidélité donnent droit à une remise en euros applicable sur le séjour suivant dans l'année civile. Exemple : 100 personnes qui séjournent 6 jours/5 nuits = 500 points de fidélité (5 pensions complètes x 100) qui génèrent une remise de 250 € (sur la base d'une valeur du point de 0,50 €).

Article 6 : Les points de fidélité Bonus sont des points supplémentaires attribués au client, s'il répond favorablement aux opérations Bonus.

Article 7 : Les points de fidélité ne peuvent pas entraîner de réduction sur le séjour qui en a permis l'acquisition.

Article 8 : Les points de fidélité ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière ni d'un échange pécuniaire, ni être cessible à un autre client sous quelque forme que ce soit.

Article 9 : Les remises liées aux points de fidélité ne sont pas cumulables avec d'autres réductions.

Article 10 : Les points de fidélité sont valables sur l'année civile.

Article 11 : Espace Gard Découvertes se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement à tout moment sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 8 : A tout moment, Espace Gard Découvertes se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au programme de fidélité à points sans que cela puisse donner droit à une quelconque indemnité ou à un quelconque remboursement au profit des clients.